



Guide du candidat

APPEL A PROJETS



PARRAINAGE 2017

Le présent appel à projets s'adresse aux missions locales, aux associations ou structures d'accompagnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant pour but de favoriser l'insertion professionnelle réussie des personnes en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets 2017 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de développement du parrainage validé lors du CIEC du 6 mars 2015 et confirmé par **l'instruction DGEFP/MIJ/CGET/2016/67 du 8 mars 2016**.

Il contribue à renforcer la mobilisation de l'Etat (DIRECCTE et DRDJSCS) et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portée dans le cadre de la **Charte régionale du parrainage** vers l'emploi conclue le 30 mars 2006, en faveur des publics en difficulté d'insertion sur le marché du travail.

- **Qu'est-ce que le parrainage ?** Le parrainage est un véritable outil pour l'égalité des chances et de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi. Il a pour objet de faciliter l'accès à l'emploi des personnes rencontrant le plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail, notamment les jeunes. Il s'agit d'accompagner dans ce dispositif des jeunes et adultes demandeurs d'emploi par des bénévoles (professionnels de tous horizons ou retraités) qui partagent leur expérience et leurs réseaux. Les parrains et marraines assurent un rôle de médiation entre une personne en recherche d'emploi et le monde professionnel.

Le parrainage constitue ainsi :

- Pour la DIRECCTE, un outil significatif de la mise en œuvre des politiques pour l'emploi et contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail.
- Pour la Région, une démarche d'accompagnement qui a fait la preuve de son efficacité dans l'accès à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.
- Pour le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), une partie intégrante de la lutte contre toutes les formes de discriminations pour les publics, habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Outil à un moment clef du parcours d'une personne en recherche d'emploi, le parrainage doit faciliter sinon la mise à l'emploi systématique, une mise à l'étrier dans le monde du travail et soutenir la démarche de la personne jusqu'à son insertion dans l'emploi.



- **Principaux éléments du bilan parrainage 2015 :**

2 861 parrainés (2 238 parrainés pour le réseau « jeunes » et 623 parrainés pour le réseau « adultes ») étaient accompagnés dans le cadre du dispositif régional.

La part des publics relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville représentait 27.2 % de l'ensemble des parrainés.

1 220 parrains et marraines, dont 885 parrains pour le réseau « jeunes » et 335 parrains pour le réseau « adultes », sont intervenus auprès des publics.

62% des parrainés sortent du parrainage avec une réponse emploi

- **Résultats de l'appel à projets 2016 :**

En 2016, le comité de pilotage régional du parrainage, composé de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la DRDJSCS et des services de la DIRECCTE, a retenu 41 structures : 29 pour le réseau « jeunes », 3 pour le réseau « jeunes diplômés » et 9 pour le réseau « adultes ».

Au total, 2 911 parcours ont été programmés pour l'année 2016 : 2 165 pour le réseau « jeunes », 215 pour le réseau « jeunes diplômés » et 531 pour le réseau « adultes ».

RAPPELS PREALABLES

- 1- Le présent appel à projets s'adresse aux Missions Locales et aux Associations ou Structures d'accompagnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant pour but de favoriser l'insertion professionnelle des personnes.
- 2- L'animation régionale pour les réseaux des jeunes diplômés et des adultes est mise en œuvre par les services de la DIRECCTE.
- 3- L'animation régionale pour le réseau des jeunes est confiée à l'ARDML (Association Régionale des Missions Locales).
- 4- Le suivi des actions au niveau local est réalisé par les Unités Départementales de la DIRECCTE (cf. annexe 1 du document relative aux coordonnées des services instructeurs).



CADRE D'INSTRUCTION

- **Objectifs de l'appel à projets** : Sélectionner les opérateurs qui mettront en œuvre le parrainage vers l'emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'exercice 2017.

- **Publics prioritaires**

- Les jeunes peu ou pas qualifiés de moins de 30 ans.
- Les adultes rencontrant le plus de difficulté d'accès au marché du travail, en particulier les plus de 45 ans.
- Les jeunes diplômés (Niveau I à III) habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Cible : 30% au niveau régional).
- 60% des parrainés avec un niveau V ou infra V.

- **Conditions de sélection** : Dans un souci d'harmonisation des pratiques et pour répondre aux caractéristiques d'éligibilité dans le dispositif (**cf. Instruction DGEFP/ MLJ/ CGET/ 2016/67 du 8 mars 2016**) le comité de pilotage régional a élaboré un cadre d'instruction des projets qui prévoit un certain nombre de critères permettant de juger de la conformité de l'action proposée.

Suivant le cas jugé nécessaire par les services instructeurs, des recommandations éventuelles pourraient être envisagées pour les structures ne réunissant pas au minimum **8 conditions sur les 9 citées ci-après** :

1. Un **référént du réseau** parrainage est clairement identifié dans chaque structure.
2. Les **publics concernés** présentent les caractéristiques suivantes :
 - Faible niveau de qualification
 - Risque de discrimination
 - Absence de réseau
 - Milieu social défavorisé
 - Résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville
3. Les **parrains** bénéficient d'au moins une des formations suivantes :
 - Connaissance des publics
 - Echanges des pratiques
 - Lutte contre les discriminations
4. Un parrain peut suivre simultanément **1 à 4 parrainés maximum**. La durée du parrainage peut s'étendre jusqu'à 6 mois en fonction des besoins de la personne et de la situation du marché du travail. Cet accompagnement pourra être prolongé pour une courte durée afin d'éviter les ruptures précoces lors de l'entrée en emploi (9 mois maximum).
5. Le **ratio maximum effectif** de l'opérateur est : 1 parrain pour 4 parrainés.
6. Le référént ou le conseiller déclenche l'action de parrainage.
7. Dans le cas où le prescripteur est extérieur, un premier entretien de contact est prévu avec le référént de la structure.
8. Le nombre minimum est de 2 contacts mensuels avec le parrain pendant la durée du parrainage
9. Un suivi mensuel sera organisé.

Il est à noter que les parcours qui visent une entrée en formation ne relèvent pas des objectifs du parrainage.



ORGANISATION GENERALE DE L'APPEL A PROJETS

- 1) **Lancement** de l'appel à projet : mise en ligne sur le site internet des documents supports :
le 27 janvier 2017
- 2) **Dépôt** des réponses : les projets sont transmis par chaque opérateur, sous couvert de l'animation de réseau au plus tard **le 27 février 2017** par voie électronique et papier (le cachet de la poste faisant foi).
- 3) **Instruction** technique des projets (admission, éligibilité, évaluation, révision) et **décision** du comité de pilotage régional (lors de la commission d'instruction composée des 3 financeurs):
les 23 et 24 mars 2017.
- 4) **Validation** des projets et de la programmation en comité de pilotage régional parrainage :
le 24 mars 2017
- 5) **Notification** à l'organisme de la décision par le comité de pilotage régional parrainage :
avril 2017

Remarque : les conventions du Conseil Régional seront adossées au vote des élus qui se réuniront en Commission permanente au premier semestre 2017

MODE D'EMPLOI

- **Constitution du dossier de REPONSE :**

1. Télécharger les documents relatifs à l'appel à projet sur les sites :
 - **Le site de la Direccte PACA :** paca.direccte.gouv.fr/
 - **Le site parrainage paca :** parrainage-paca.fr
2. Formuler la réponse sur le canevas type « appel à projet de 2017 » et ses annexes
3. Transmettre un exemplaire de la réponse sur **support papier et support électronique (version Word et Excel)**
(Email) pour instruction aux **3 services instructeurs** (cf. coordonnées annexées ci-après) :
 - à la DRDJSCS, Mission Politique de la ville
 - à la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, Direction de l'emploi, de la Formation et de l'apprentissage
 - aux Unités Départementales de la DIRECCTE
4. Transmettre une **copie par mail pour information aux référents des animations au niveau régional** (cf. coordonnées annexées ci-après):
 - à la DIRECCTE – unité régionale – pôle 3E pour le réseau des adultes et pour le réseau des jeunes,
 - à l'ARDML pour le réseau des jeunes uniquement



Remarques et règles importantes:

- Tous les documents (supports papier de réponse à l'appel à projet 2017) doivent comporter une signature originale d'une personne habilitée à engager la structure au plus tard à la date de clôture du dépôt.
- Un dossier identique doit être adressé aux 3 financeurs qui suivent ensemble le dispositif.
- Obligation de faire figurer sur tous les documents parrainage le logo de chaque financeur.
- Les rapports d'activité des opérateurs doivent indiquer que le parrainage est financé par la DIRECCTE, le CGET et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (et non pas, que le seul financeur du réseau).
- Les opérateurs sélectionnés devront organiser un comité de pilotage local au moins une fois par an afin de suivre l'état d'avancement du dispositif, et ceci dès le mois de juin. Ils solliciteront la présence des 3 financeurs.
- Dans le cadre du suivi du parrainage, les opérateurs devront renseigner mensuellement les informations à l'entrée et 2 fois par an, la totalité des informations contenues dans l'outil de collecte : en juillet 2017 et en janvier 2018. Chaque mission locale devra retourner le support renseigné à l'ARDML, en charge de l'animation régionale parrainage, qui consolidera les informations pour l'ensemble du réseau jeune. Le réseau adulte renseignera et transmettra les informations directement auprès du CARIF Espace Compétences, en charge du traitement des statistiques.



ANNEXE 1 – Coordonnées des services instructeurs

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – 27, place Jules Guesde – 13 481 Marseille Cedex 20

Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Apprentissage

Service Observation Ingénierie et Pilotage

A l'attention de Pascal BIANUCCI, Chef de service-adjoint pbianucci@regionpaca.fr

DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) - Unité Régionale

DIRECCTE PACA Pôle 3E, Service Accès à l'Emploi,

A l'attention de Jean-Luc COHEN (jean-luc.cohen@direccte.gouv.fr), et Sylviane PENNISI (sylviane.pennisi@direccte.gouv.fr)

23/25 rue borde - 13285 Marseille Cedex 08

DIRECCTE - UD 13 55 bd Périer – 13415 Marseille Marie-Christine BELMUDES marie-christine.belmudes@direccte.gouv.fr	DIRECCTE - UD 84 les services de l'état en Vaucluse – 84905 Avignon cedex 9 Pascale HENRIET pascale.henriet@direccte.gouv.fr
DIRECCTE - UD 83 177, bd Charles Barnier BP 131 – 83071 Toulon Cedex Stéphane PAIREL stephane.pairel@direccte.gouv.fr	DIRECCTE - UD 06 Route de Grenoble, Centre Administratif départemental, 06206 Nice Cedex 3 Gérard FUSARI gerard.fusari@direccte.gouv.fr
DIRECCTE - UD 04 Centre administratif Romieu - Rue Pasteur – 04000 DIGNE Angèle MADZAR angele.madzar@direccte.gouv.fr	DIRECCTE - UD 05 Centre administratif Desmichels - BP 129 05 000 Gap Patricia FACCHETTI patricia.facchetti@direccte.gouv.fr

DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale)

Mission Politique de la Ville

A l'attention de Hanafi Chabbi (hanafi.chabbi@drjscs.gouv.fr), de Mme Isabelle Fouque

(isabelle.fouque@drjscs.gouv.fr) et de Mme Sylvie Gressieux (sylvie.gressieux@drjscs.gouv.fr)

66A rue Saint Sébastien - CS50240 - 13292 Marseille cedex 06

Tel : 04 88 04 08 16

Collecte et traitement des données pour traitement statistique:

Pour le réseau « adultes » et « jeunes diplômés » : Régis GUILLEMETTE et Hélène DESTIN - Espace Compétences: rguillemette@espace-competences.org ; hdestin@espace-competences.org

Pour le réseau « jeunes » : Catherine ROSSI et Philippe ZITTEL miaj@wanadoo.fr ; Erik Sinoussi et Séverine Blein : erik.sinoussi@ml-salon.fr; severine.blein@ml-salon.fr

